

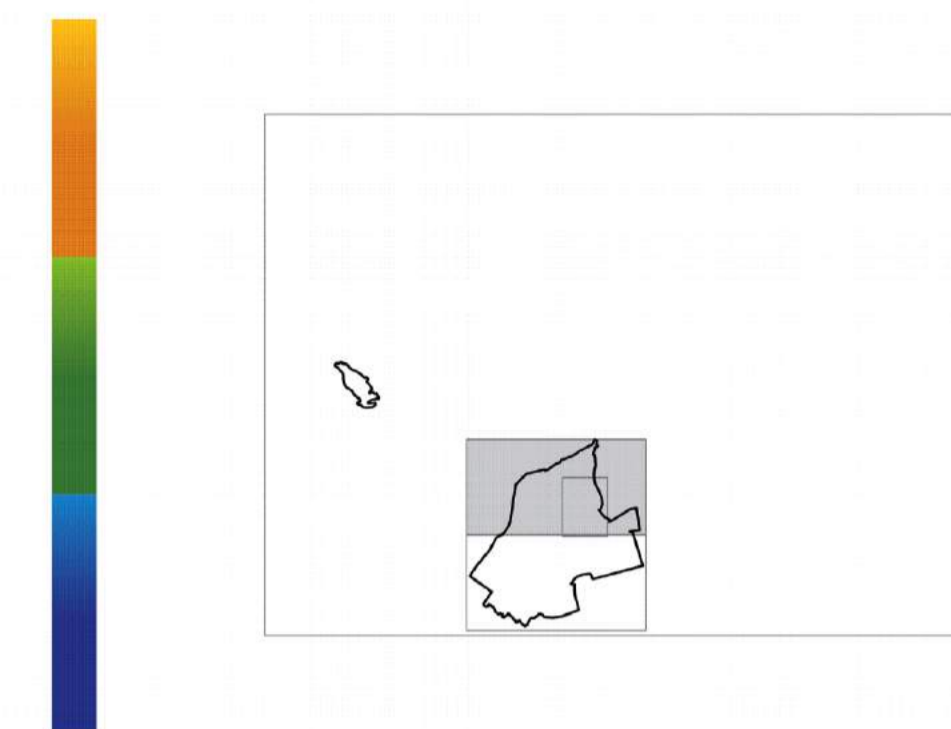
# PLAN LOCAL D'URBANISME



## COMMUNE DE VERDON-SUR-MER

Pièce n° 4.3.2

DOCUMENT GRAPHIQUE : PLANCHE 2  
ECHELLE : 1/5 500°



RÉVISION PRÉCISÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 mars 2003  
RÉVISION AJOUTÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 septembre 2016  
RÉVISION APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 avril 2018

Vu pour être annexé à la décision du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ Le Maire



### LEGENDE

- Zone ou secteur
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Numéro d'emplacement réservé
- Secteur où s'appliquent les dispositions de l'art. L.111-6 du CU
- PPRi  
information donnée à titre indicatif (cf plan des risques en pièce annexée)



0 1 000



mètres

Échelle : 1:5 500

### TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Número	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie / Linéaire
1	Voie de desserte Port Médoc à partir de l'avenue de La Chambrette	Commune	0,2 ha
2	Chemin piétonnier rive Nord du chenal (largeur 3 m)	Commune	0,5 ha
3	Elargissement de l'allée de Brémontier	Commune	1,0 ha
4	Chemin piétonnier le long de Port Médoc	Commune	0,8 ha
5	Piste cyclable à créer	Commune	0,5 ha
6	Alignement rues de Verdon et Breton	Commune	0,01 ha
7	Liaison RD 1215 - chemin de Grayen	Commune	0,3 ha
8	Accès pompier	Commune	0,1 ha
9	Parking paysager avec stationnement des camping-cars	Commune	0,3 ha
10	Espace public paysager à créer : valorisation des accès et des abords du Phare de La Pointe	Commune	0,8 ha
11	Extension STEP	Commune	0,2 ha

